

**Séance du 12 mars 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 42  
Présents : 31  
Absents : 11  
dont suppléés : 1  
dont représentés : 6  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 38

**Date de la convocation**  
06/03/2024

**Date de publication**  
18/03/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, C. LESOU, G. MICLO, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, A. ZIEGLER

**Membre avec voix délibérative :** B. FOLTZER

**Pouvoirs :** M. LEGUILLON à J. CHIPAUX, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, F. MONCHABLON à G. MICLO, D. VALLVERDU à J-L. SALORT, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, E. WILLEMAIN à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

**Délibération n° 015-2024**

**Objet :** Assainissement - achat de terrain pour la pose d'un poste de relevage

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°116-2023 du 28 novembre 2023 relative au lancement de la consultation des travaux 2024,

Considérant,

- la nécessité de procéder au remplacement du poste « Saint Pierre »,

Monsieur le Président expose que lors de la réalisation des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées à Lepuix, en 2024, il est prévu le remplacement du poste de relevage « Saint Pierre ».

La configuration du site actuel et la nécessité d'assurer une continuité de service pendant la réalisation des travaux ne permettent pas un remplacement en lieu et place du poste de relevage. La nouvelle implantation du poste de relevage nécessite l'achat d'une parcelle d'une surface de 30 m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée AV n°156 à Lepuix conviendrait. Elle est la propriété de Monsieur Jacques MARSOT et elle est estimée à 1 425 €.

Monsieur le Président propose :

- l'achat de la parcelle pour le montant susmentionné,
- de solliciter la rédaction de l'acte notarié pour matérialiser l'acquisition du terrain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**CHARGE**, Monsieur le Président de procéder à l'acquisition de la parcelle section AV n°156, sise à Lepuix, propriété de Monsieur Jacques MARSOT, pour un montant de 1 425 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Christian CANAL